

**Arrêté relatif à la promulgation
de la loi du 12 février 2026 modifiant
la loi sur le sport (LSport)
(Contreprojet à l'IN 199 qui a été retirée)
(13763)**

C 1 50

du 13 mai 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT,
vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾
arrête :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le
lendemain de la publication du présent arrêté.⁽²⁾

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

⁽¹⁾ Publié le 13 mars 2026
Délai de réf. : 8 mai 2026

⁽²⁾ Publié dans la Feuille d'avis officielle le 15 mai 2026.